

nal. Je dis concurrent, mais je ne devrais pas me servir de cette expression. Le chemin de fer Québec et lac Saint-Jean, si nous tenons compte de la construction récente du Transcontinental national devient tout à fait inutile, je devrais même dire devient un véritable danger; en effet, la construction de cette ligne a été mal faite à son début même et son opération est des plus coûteuses. Au cours des mois d'hiver, si l'on cherche à enlever la neige et qu'on force le moins, on enlève les rails avec cette neige et l'on détruit le remblai. Voilà, monsieur le président, de quelle ligne le Gouvernement s'empare en achetant cet embranchement du Québec et lac Saint-Jean.

Mais quand nous discutons ces choses, le ministre des Finances répond: mais, messieurs, pourquoi demandez-vous des renseignements sur la valeur de ces lignes ou la condition de ces lignes? Nous n'acquérons pas les engins, nous n'acquérons pas les gares, nous n'acquérons pas le chemin de fer, nous acquérons les actions.

Eh bien, monsieur le président, je me demande ce que représentent les actions. Nous acquérons la compagnie de chemin de fer Nord-Canadien. Qu'est-ce que c'est que cette compagnie de chemin de fer Nord-Canadien? Sont-ce les intérêts que représente le ministre des Finances ou si c'est la voie ferrée qui parcourt le continent? Est-ce que les actions constituent les intérêts en question, ou cette ligne de voie ferrée?

Monsieur le président, il y a une autre chose que la voie elle-même, que l'outillage dont on se sert pour la mettre en opération, que les propriétés immobilières qui consistent dans son droit de passage, ses gares et les terrains qui lui ont été donnés comme subvention. On dit qu'il y a, dans la province de Québec, une certaine quantité de terres qui ont été données comme subvention pour la construction d'embranchements.

Je sais pertinemment que si ce sont les terres qui ont été données au Québec et lac Saint-Jean, auxquelles on fait allusion, il n'en est pas un arpent, pas même un pied, en la possession du chemin de fer Nord-Canadien, qui soit la propriété du chemin de fer Nord-Canadien.

Toutes les terres, monsieur le président, qui ont été octroyées, comme subvention, pour la construction du chemin de fer Nord-Canadien, ont été vendues, ont été localisées et ont été transportées, soit à des compagnies privées, soit à des marchands de bois et autres industriels. Par conséquent, si les terres qui sont énumérées à l'actif de

la compagnie et localisées dans la province de Québec, font partie des terres octroyées au chemin de fer Québec au lac Saint-Jean, je dis que la représentation qui est mise devant la Chambre est une représentation fautive, qui démontre un actif qui n'existe pas, mais qui a été vendu, cependant, et sur lequel on a déjà réalisé depuis plusieurs années.

Après tout, monsieur le président, nous sommes appelés à nous prononcer sur une pure question d'affaires. Nous sommes appelés à prendre, comme un actif, au nom de la population du Canada, une propriété dont nous ignorons absolument les détails de ce qui la constitue.

Est-ce qu'un homme d'affaires—et j'en appelle à l'honorable ministre des Finances lui-même,—est-ce qu'il est un homme d'affaires, dans cette Chambre, qui achèterait un négoce quelconque, qui achèterait un commerce quelconque sans, au préalable, s'être enquis de la valeur de ce commerce ou de la valeur de ce négoce?

Et comment, monsieur le président, pourrait-il s'en rendre compte? Le seul moyen, ce serait d'avoir un inventaire détaillé, un inventaire complet de tous les meubles ou immeubles, comprenant la franchise et tout ce qui constitue l'actif de la compagnie. Quand cet inventaire serait fait, il faudrait ensuite avoir des experts habitués à évaluer des choses semblables, qui mettraient, sur chaque article mentionné à l'inventaire, la valeur, non seulement la valeur de l'article y mentionné, mais aussi la condition de cet article-là.

Je soumetts, monsieur le président, que les renseignements donnés à la Chambre par l'honorable ministre des Finances ne sont pas suffisants, et que le ministre des Finances se cache derrière le capital-actions pour dire que nous n'avons pas le droit de connaître quels sont les meubles, quels sont les immeubles, et quels sont les terrains qui, actuellement, constituent l'actif de la compagnie Nord-Canadien. Je dis qu'il ne rend pas justice aux députés de cette Chambre et qu'il ne rend pas justice au pays, parce que nous ne sommes pas en état de nous prononcer.

Il est une autre chose, monsieur le président, avec laquelle on essaie de justifier, en partie, la position prise par le Gouvernement: on invoque le rapport Drayton-Acworth; on invoque le rapport de cette commission, et là, on prend ce qui fait l'affaire du Gouvernement et on laisse de côté ce qui ne fait pas l'affaire des messieurs à qui l'on veut faire cadeau de la va-